

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'Enquête Publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CHIVRES-VAL

Par arrêté n° 5/2021 en date du 15 juillet 2021 le maire de Chivres-Val a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU, arrêté par le conseil municipal le 23 novembre 2020.

A cet effet, Monsieur **RODIER Alain**, domicilié à **SERAUCOURT LE GRAND (02)**, a été désigné par le Tribunal Administratif d' **AMIENS** comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Chivres-Val pendant la durée de l'enquête, du **16 août 2021 au 30 septembre 2021 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. **L'enquête publique sera close le 30 septembre 2021 à 18 heures.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Chivres-Val et sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2558>

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Chivres-Val ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie.chivres-val@orange.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Chivres-Val.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **16 août 2021** de **15 heures à 18 heures**
- le **1er septembre 2021** de **9 heures à 12 heures**
- le **18 septembre 2021** de **9 heures à 12 heures**
- le **30 septembre 2021** de **15 heures à 18 heures**

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Chivres-Val aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2558>

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Chivres-Val.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la commune de Chivres-Val.

Le 16 juillet 2021

Le Maire,

Vincent CHOQUENET

